

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 63 - Octobre 2019

Prochaine parution

Janvier 2020

11 Novembre 2018 - PERS JUSSY
CENTENAIRE DE L'ARMISTICE



EDITORIAL DU MAIRE

Durant la campagne pré-électorale, le bulletin municipal doit avoir un caractère neutre, uniquement informatif et consacré à des projets ou à des manifestations intéressant la vie locale. Ce document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable aux éditions précédentes.

Aucune disposition ne contraint le maire à cesser ses actions de communication à l'approche des élections. Néanmoins, cette communication ne doit pas être constitutive d'une propagande électorale en faveur des listes ; telles sont les recommandations en vigueur.

Dans mon édito de Juin 2019, je vous annonçais que je ne serai pas candidat à ma propre succession et j'ai été très touché par les messages, les paroles chaleureuses et les marques de sympathie, de nombreuses personnes que j'ai rencontrées depuis.

Je tiens à dire à tous ces amis et plus largement aux habitants de notre belle commune de Pers-Jussy, que rien n'aurait été possible sans leur soutien et que c'est grâce à la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder, qu'ensemble, nous avons conduit de nombreux projets au service de nos concitoyens.

Du fond du cœur merci, pour toutes ces marques de sympathie.

Votre Maire
Louis Favre

**BIBLIOTHÈQUE
CHERCHE
BÉNÉVOLE !**

Vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture ?
Vous voulez rencontrer d'autres personnes ?
Nous avons besoin de vous !

Les activités en bibliothèque sont très variées : accueil du public, prêt de documents, animations, achat et équipement des documents...

REJOIGNEZ-NOUS !

**CONTACT : bibliopersjussy@gmail.com
BIBLIOTHÈQUE DE PERS-JUSSY**

SÉANCE DU 11/07/2019**Le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 27/06/2019.
- **Décide** à l'unanimité, dans le cadre du remplacement du 1^{er} adjoint démissionnaire, de diminuer le nombre d'adjoints à 5 au lieu de 6 ; conformément à la Loi, chacun des adjoints en place remonte d'un rang à savoir :
 - Sylvie ROSSET, 1^{er} adjoint
 - Isabelle ROGUET, 2^{ème} adjoint
 - Denis DUPANLOUP, 3^{ème} adjoint
 - Chantal BARONI-CHAPPAZ, 4^{ème} adjoint
 - Roland LAVERRIERE, 5^{ème} adjoint
- Conformément à l'article L273-10 du code électoral, M. Gilles ROGUET, nommé en 2014, conseiller communautaire remplaçant à la Communauté de Communes Arve & Salève, devient conseiller communautaire titulaire.
- **Ecoute** M. Denis DUPANLOUP, Maire-Adjoint en charge des bâtiments, qui précise que pour faire suite à l'assemblée générale avec le bailleur social, copropriétaire par bail emphytéotique du bâtiment de La Sauge, le ravalement des façades devrait intervenir en fin d'année 2019. La participation communale s'élèvera à 91 000 € TTC.
- Vu les changements climatiques et les violents orages de plus en plus fréquents, **décide** de mettre en place des astreintes pour le personnel technique durant les mois de juillet et août.
- **Vote** les subventions suivantes :

- ADMR	1 982..34 €
- Association « Au Petit Bonheur »	850.00 €.
- **Crée** un groupe de travail chargé d'étudier des propositions liées au remplacement du matériel de déneigement (Gilles Roguet, Fabrice Decarroux, Denis Dupanloup, Louis Favre).
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 26 septembre 2019 à 19h30.

SÉANCE DU 26/09/2019**Le Conseil Municipal :**

- **Remercie** le comité des fêtes et tous les bénévoles qui ont permis que la fête de la batteuse soit une réussite et cette année encore, une très belle manifestation.
- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 11.07.2019.
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) pour la réalisation du contrôle hydraulique et la petite maintenance des bornes incendie ; la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relevant des pouvoirs de police du Maire.
- **Décide** de procéder à une modification du PLU afin de réduire une zone UE au Chef-Lieu et de modifier le règlement écrit.
- **Valide** les plans de financement du SYANE concernant les opérations suivantes :

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication secteur La Crosaz :

 - coût total de l'opération : 165 049.00 €
 - quote-part communale : 108 105.00 € + frais généraux : 4 952.00 €

Eclairage public et réseaux du bâtiment médiathèque :

 - Coût total de l'opération : 80 583.00 €
 - Quote-part communale : 55 007.00 € + frais généraux : 1 934.00 €
- **Autorise** M. le Maire à signer avec Halpades l'acte authentique de VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) du bâtiment et de la médiathèque en construction dans le centre-bourg.
- **Délibère**, suite à l'approbation du PLU, pour instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser.

SÉANCE DU 26/09/2019 (suite)

- **Autorise** M. le Maire à signer les actes notariaux suivants :
 - Acquisition de terrains aux consorts Lacrosaz – Rte des Chênes (2111 m² à 1 € le m²)
 - Cession de terrain à Mme Lavorel – Lasnelaz (138 m² à 100 € le m²)
 - Echange de terrains Commune – Messieurs Dunand – Mme Lavorel - Lasnelaz (100 € le m²)
 - Acquisition de terrain – M. Cochet – Rte de Reignier (102 m² à 15 € le m²)
 - Vente des lots du lotissement « Les Tachères » au Clos Les Clairières.
- **Accepte** la municipalisation de la bibliothèque.
- **Décide** de sous-traiter une partie du déneigement à l'entreprise ETA du Léman selon devis ci-après :
 - Forfait immobilisation / mois 1 236.00 €
 - Taux horaire de déneigement et salage : 72.00 €.
- **Prend** connaissance du résultat de l'appel d'offres pour l'aménagement des espaces publics et privés autour des bâtiments de la médiathèque comme suit :

Entreprises retenues	Commune de Pers-Jussy	Syane Haute-Savoie	Halpades SA d'HLM	Total de l'offre
<i>Lot 01 Terrassement - Réseaux humides et réseaux secs</i>				
Décarroux TP - Pers-Jussy (74)	181 636,30 € HT	15 493,80 € HT	2 357,20 € HT	199 487,30 € HT
<i>Lot 03 Enrobés</i>				
Colas RAA - Bonneville (74)	38 994,15 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT	38 994,15 € HT
<i>Lot 04 Génie électrique</i>				
Spie Citynetworks - Pringy (74)	0,00 € HT	40 602,41 € HT	0,00 € HT	40 602,41 € HT
<i>Lot 02 Revêtement de surface, maçonnerie, mobilier urbain et plantations</i>				
TRANCHE FERME				
SAEV - Sillingy (74)	187 518,00 € HT	0,00 € HT	7 337,00 € HT	194 855,00 € HT
TRANCHE OPTIONNELLE				
SAEV - Sillingy (74)	79 871,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT	79 871,00 € HT
Total	488 019,45 € HT	56 096,21 € HT	9 694,20 € HT	553 809,86 € HT

- **Vote** les devis suivants :
 - Travaux de démolition d'un local technique - Ent. Digat Sébastien : 3.500 €
 - Travaux de réhabilitation des WC publics - Ent. Digat Sébastien : 24.600 €
- **Décide** d'actualiser, suite à l'enquête publique relative au classement des voies communales, la longueur de la voirie communale qui est aujourd'hui de 37 032 mètres ; ce chiffre permettant le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la commune.
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au **jeudi 7 novembre 2019 à 19h30 du fait des vacances scolaires.**

Requalification du Centre-Bourg

Bâtiment comprenant 11 salles dont 6 dédiées à l'école de musique



Fin des travaux 3ème trimestre 2019

Bâtiment avec la future médiathèque et 8 appartements



Fin des travaux mars 2020

INFOS DIVERSES

INVITATION : Mercredi 16 octobre de 10h00 à 16h00,

A l'occasion de la **Journée Mondiale de l'Alimentation** et de la **Journée Nationale de lutte contre le gaspillage**, la Banque Alimentaire de Haute-Savoie organise dans ses locaux (221, rue de la Géline à Cranves Sales) une journée de réflexion avec plusieurs personnalités autour de quatre thèmes sur l'aide alimentaire et la lutte contre le gaspillage, des thèmes qui nous concernent tous.

LA CHASSE : Ouverture générale le 08 septembre 2019 à 7h
et fermeture générale, le 19 janvier 2020 au soir.

Les jours de chasse sont : lundi, mardi, jeudi, samedi et dimanche ainsi que les jours fériés.
 Elle commence une heure avant le lever du soleil et se termine une heure après le coucher du soleil.

Campagne de sensibilisation en porte-à-porte dans votre ville

A PERS JUSSY PROCHAINEMENT



Nos équipes viendront au domicile des habitants pour leur présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de collecter de nouveaux soutiens réguliers.

Comment les reconnaître ?

- ils portent **un badge et une tenue** aux couleurs de la Croix-Rouge
- ils proposent de devenir donateur **uniquement par prélèvements mensuels**

Devenez donateur régulier pour la Croix-Rouge



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNÂTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Les Archives Départementales

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives communales exercé par le Directeur des Archives Départementales, la commune de Pers-Jussy a déposé ses archives centenaires en mars 2015 aux Archives départementales. Ce fonds d'archives, classé en 2018 selon le cadre réglementaire de 1926 sur les archives communales, couvre la période de 1599 à 1934 et représente 8 mètres linéaires d'archives. Il a la particularité de se présenter en trois sous-fonds : la paroisse de Jussy-sous-Pers, cotée en E DEPOT 229 et couvrant la période de 1599-1813, celle de Pers, cotée E DEPOT 330 et couvrant la période de 1704-1818 et enfin la commune de Pers-Jussy, née de la fusion de deux paroisses en 1815.

Il ne reste malheureusement de la paroisse de Jussy-sous-Pers que deux registres cadastraux (cadastre sarde et napoléonien) et les registres paroissiaux. L'activité municipale de Pers est, quant à elle plus richement documentée par la présence de registres de délibérations et cadastraux.

Le fonds de Pers-Jussy est complet à partir de la naissance de la commune en 1815. On retrouve les registres de délibérations sur un siècle, de 1815 à 1915, témoignage de la vie municipale. Les registres de la période française (1860-1915) sont d'ores-et-déjà numérisés et accessibles en ligne sur le site des Archives départementales de Haute-Savoie. Le fonds présente également les recensements de population ou militaires, les documents d'ordre financier et électoraux. Les dossiers de construction ou de réparation de bâtiments communaux, des chemins, les baux communaux, permettent de connaître l'évolution de la commune. Les matrices cadastrales, présentes à toutes les époques, celles du cadastre napoléonien de 1810 à 1837, suivi par celles du cadastre sarde de 1837-1897, et du cadastre français de 1897-1934 vous aideront à suivre les mutations parcellaires d'une propriété au fil des siècles.

Pour plus de détails, l'inventaire est disponible en mairie.

Ce fonds d'archives est consultable en salle de lecture des Archives départementales, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h. Vous trouverez en ligne sur le site internet des AD (www.archives.haute-savoie.fr) les registres paroissiaux et d'état civil de la période 1700-1919, les listes alphabétiques de recensement de population, les registres matricules militaires et les plans des cadastres sardes et français. Le site sera alimenté petit à petit avec la mise en ligne des premières délibérations communales.

INFOS DIVERSES

ENTRETIEN DES HAIES

Une haie non entretenue peut rendre difficile voire dangereuse la circulation. Des végétaux mal entretenus peuvent aussi gêner la visibilité des panneaux de signalisation ou encore toucher des fils conducteurs aériens.

C'est pourquoi chacun doit entretenir et tailler ses végétaux en respectant les distances légales avec la chaussée.

A défaut, une entreprise sera mandatée par la mairie et la facture sera envoyée aux personnes concernées.



21 AU 31 OCTOBRE
VACANCES
D'AUTOMNE

SOIS CURIEUX ET VIENS
DECOUVRIR UN MONDE
FANTASTIQUE

CENTRE DE LOISIRS DE PERS-JUSSY
07 86 55 56 13
SEJ.MAIRIE.PERS-JUSSY@ORANGE.FR



12 lignes régulières, dont 8 nouvelles sont à découvrir sur le site de Proxim iti !!

Le transport à la demande est toujours d'actualité suivant certaines conditions.

Des consignes à vélo ont été installées sur plusieurs sites...

« Se déplacer autrement, c'est accepter de changer nos comportements par rapport à la mobilité en utilisant des moyens de transports plus respectueux de notre environnement ».

Les tarifs et les abonnements

Titre de transport	TARIF	Où l'acheter ?
Ticket à l'unité	1,50€	
Ticket combiné Proxim iTi + Arvi'Mobilité	2€	Dans le bus : en espèce (prévoir l'appoint).
Carnet 10 tickets	12€	Dans le bus, en espèce (prévoir l'appoint) ou par chèque.
Abonnement mensuel	35€	Dans le bus, en espèce (prévoir l'appoint) ou par chèque ou
Abonnement mensuel - 26 ans	25€	à l'agence Proxim iTi sur Bonneville ou par correspondance.
Abonnement annuel	350€	A l'agence Proxim iTi sur Bonneville ou par correspondance.
Abonnement annuel - 26 ans	250€	
Abonnement annuel - 26 ans + ligne scolaire	300€	Pour cet abonnement une inscription au transport scolaire est nécessaire.
Duplicata carte d'ayant droit	5€	A l'agence Proxim iTi sur Bonneville ou par correspondance.
Enfant moins de 6 ans		Gratuit

- Un ticket est valable pour un trajet aller avec ou sans correspondance (60 minutes).

- De 6 ans à 12 ans, l'enfant doit être accompagné par un adulte pour circuler sur les lignes de bus régulières.

- Pour les enfants de moins de 6 ans, merci de présenter au chauffeur du bus une pièce d'identité.

Pour tout abonnement, une carte d'ayant droit est obligatoire

1. Une carte d'ayant droit gratuite

- Pour vous procurer une carte d'ayant droit, transmettez à Proxim iTi le formulaire « Ayant droit » complété et signé. Le formulaire est imprimable : [ici](#)

2. L'abonnement

- L'abonnement permet de voyager, de façon illimitée, sur toutes les lignes régulières. Il s'achète auprès du chauffeur du bus ou à l'agence Proxim iTi sur Bonneville.
- L'abonnement peut être pris en charge à 50% par l'entreprise (se renseigner auprès de votre employeur).
- Il est valable de date à date (du 10 avril au 9 mai, par exemple).
- Abonnement mensuel tout public : 35€
- Abonnement mensuel - 26 ans : 25€
- Abonnement annuel tout public : 350€
- Abonnement annuel - 26 ans : 250 €
- Abonnement annuel - 26 ans + ligne scolaire : 300€ --> valable pendant 1 année scolaire.

12 LIGNES en service régulier:

- A Bonneville - CHAL
- B La Roche - CHAL
- C Pers-Jussy - CHAL - St Jeoire
- D La Roche - Marnaz
- E Petit Bornand - La Roche
- F Bonneville - Vougy
- G Marignier - Viuz en Sallaz
- H La Muraz - Annemasse
- I Arbusigny - Annemasse
- J Bonneville - Ayze
- K Fillinges - Bonneville
- L St Sixt - Eteaux

Des plaquettes avec les horaires
sont à votre disposition

en mairie de Pers-Jussy

et sur le site de www.proximiti.fr



L'actualité DE L'INTERCOMMUNALITÉ



ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENTRIER

Rénovation énergétique

Lancement de REGENERO

Avec Regenero, la Communauté de Communes Arve et Salève s'associe aux collectivités du Genevois français pour offrir un service public gratuit et indépendant pour la rénovation énergétique des logements de son territoire.

Conseils techniques, renseignements sur les aides financières et dispositifs disponibles, modélisation du projet... Venez rencontrer un conseiller Regenero dans un point info service à Reignier-Esery.

TOUT POUR
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

REGENERO

04 58 57 00 87 www.regenero.fr

UN SERVICE DU GENEVOIS FRANÇAIS, PÔLE MÉTROPOLITAIN

Plus de renseignements sur :
www.regenero.fr ou au 04 58 57 00 87

Prime Chauffage Bois

En lançant la Prime Chauffage Bois, la Communauté de Communes Arve et Salève s'engage pour préserver la qualité de l'air du territoire.

Ainsi, pour encourager les habitants de son territoire à remplacer leurs appareils de chauffage au bois vétustes (insert, cheminée...) par un appareil moins polluant, la Communauté de Communes Arve et Salève accorde une prime de 1000 € sous conditions.



Mettez-vous
au poêle !

Retrouvez l'ensemble des informations directement sur le site de la Communauté de Communes :
www.arve-saleve.fr

Pôle d'échange multimodal

Lancement des travaux

Les travaux d'aménagement du pôle d'échange sont lancés ! Ils dureront jusqu'à début octobre 2019 pour accueillir les voyageurs du Lemman Express dans les meilleures conditions !



LémanPass

Voyage sans frontières

Dès le 15 décembre 2019, le Léman Express circulera sur la nouvelle ligne CEVA (ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). Il reliera 45 gares sur 230 km de lignes ! Véritable trait d'union entre la France et la Suisse, le Léman Express accueillera chaque jour 50 000 voyageurs sur les 240 trains.

Un seul billet pour vos déplacements transfrontaliers

Le Léman Pass permettra de franchir la frontière entre la Suisse et la France dès la mise en service intégrale du Léman Express.

Cette offre tarifaire transfrontalière unifiée sera proposée par 10 opérateurs de transports publics français et suisses. Avec un titre de transport Léman Pass, les voyageurs pourront ainsi se déplacer dans les trains, tramways, bus, autocars, mouettes genevoises et sur les 230 km de lignes du Léman Express.

Retrouvez l'ensemble des informations directement sur le site de la Communauté de Communes :
www.arve-saleve.fr et www.lemanpass.com

léman»pass
nos voyages sans frontière

DATES À RETENIR

<p>Le Petit Bonheur Les lundis 7 octobre, 4 novembre, et 2 décembre Stade des Fins</p>	<p>Soirée LIANE France Afrique Samedi 12 octobre Salle communale</p>	<p>La PERSJUSSIENNE Dimanche 13 octobre à 8 h Départ au Stade des Fins </p>
<p>Assemblée Générale de la Bibliothèque Vendredi 18 octobre à 20h A la bibliothèque</p>	<p>Assemblée Générale extraordinaire de la Bibliothèque Vendredi 25 octobre à 20h A la bibliothèque</p> 	
<p>Les Amis de Pers-Jussy Samedi 26 octobre  A 11h inauguration du four à pain À 20 h Soirée CHATAIGNES Salle communale</p>	<p>Don du sang Jeudi 31 octobre de 16h30 à 19h30 Stade des Fins</p> 	
<p>Nuit des Zombies Lisant Jeudi 31 octobre à 18 h Bibliothèque</p>	<p>Repas du Club des Saveurs Samedi 02 novembre à 19 h Salle communale</p>	
<p>AG du Comité des Fêtes Vendredi 08 novembre à 20 h30 Salle communale</p>	<p>Commémoration du 11 novembre à 9 h au Monument aux Morts à Pers-Jussy Commémoration intercommunale À 10h30 à Monnetier Mornex</p>	<p>Vente de jouets d'occasion au profit de ANSMFIS Samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 novembre De 9h30 à 18 h Salle communale</p>
<p>AG du SKI CLUB Vendredi 15 novembre à 20h30  Salle communale</p>	<p>Café-Rencontre Prix Rosine PERRIER Samedi 16 novembre à 9h30 Bibliothèque</p>	<p>Concert de l'Ecole de Musique Samedi 16 novembre à 20 h  Salle communale</p>
<p>Assemblée Générale de Pers-Jussy Vélo Vendredi 22 novembre à 19 heures Stade des Fins </p>	<p>Loto de l'APE Samedi 23 et dimanche 24 novembre Salle communale</p>	
<p>Marché de NOËL de la cantine Samedi 30 novembre de 9 h à 22 h et dimanche 1er décembre à 9 h à 17 h Salle communale </p>	<p>Contes de NOËL Samedi 07 décembre à 9h30 Salle communale </p>	<p>Remerciements de la Batteuse Samedi 14 décembre à 20h Salle communale</p>
<p>RAPPEL D'INFORMATION de Monsieur Jacques LACHEZE : « Création d'une GROUPE DE REFLEXION-ACTION LOCALE Sur la préparation à : L'EFFONDREMENT DE NOTRE SOCIETE THER- MO-INDUSTRIELLE. Ce groupe est ouvert à toutes celles et tous ceux qui veulent REFLECHIR ET AGIR. ». Première réunion le JEUDI 17 OCTOBRE 2019 de 18h30 à 20h au Vieux Pressoir. Pour information vous pouvez appeler Jacques LACHEZE au 06 08 69 62 44.</p>	<p>VŒUX DU MAIRE à la salle communale Vendredi 3 janvier 2020 à 20 heures Tous les habitants sont cordialement conviés.</p> 	